

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022**



Publié le **15 DEC. 2022**

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 DEC. 2022**  
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022\_130

Président : M. Philippe COCHET  
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE À LA  
FONDATION DES AMIS  
JEUDI-DIMANCHE (AJD)

Etaient présents :  
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. JUENET, M. MANINI, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. AURELLE, M. HABERLE, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme GUGLIELMI), Mme DEL PINO (par proc. à M. COUTURIER), M. TAKI (par proc. à Mme BLACHERE), M. BALANCHE (par proc. à Mme FRIOLL), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), M. KRIEF (par proc. à M. CIAPPARA), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à M. MICHON), M. FAIVRE (par proc. à M. GILLARD), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 DEC. 2022**

Identifiant de l'Acte :

**069-216900340-20221212-D2022\_130-DE**

Rapport de : Fabien MANINI

Dans le cadre des accompagnements éducatifs de la fondation AJD (Amis Jeudi-Dimanche), plusieurs jeunes identifiés par l'équipe d'éducateurs de prévention spécialisée sont dans une situation difficile faisant suite à la fin

prématurée de leur scolarité. Malgré la mobilisation des dispositifs de droit commun, ces jeunes éprouvent des difficultés importantes à s'inscrire dans un projet socioprofessionnel leur permettant d'accéder à l'autonomie.

Par ailleurs, si les jeunes accompagnés investissent leurs temps libres en se retrouvant dans leur quartier ou, de manière occasionnelle, sur des espaces d'activités liés à la culture, ils aspirent à découvrir plus largement le monde qui les entoure. Aussi, le rôle de la fondation est « d'accompagner vers », d'établir le lien entre leur environnement et l'extérieur afin de les rassurer pour lever les freins psychologiques.

La Ville de Caluire et Cuire participe au fonctionnement de la Fondation AJD par le biais d'une subvention annuelle dans le cadre de conventions spécifiques. Elle souhaite, par ailleurs, soutenir deux projets développés par la fondation AJD par le biais d'une subvention exceptionnelle :

- La mise en œuvre d'un chantier éducatif utilisant comme point de départ le local situé sur le quartier de Montessuy. Cet outil éducatif permet l'inscription dans le droit commun via l'établissement d'un contrat de travail et de valoriser des compétences sociales et professionnelles. Le chantier de rafraîchissement du local (travaux de peinture principalement) mobilisera jusqu'à 5 jeunes âgés de 16 à 17 ans.
- Un projet autour de la culture qui s'adressera aux jeunes de La Rivette avec comme fil conducteur le théâtre et la pièce de l'artiste Kery JAMES. Il a débuté en octobre 2022 et se poursuivra jusqu'au mois de juin 2023. Des rencontres mensuelles seront prévues sur la base de cours de théâtre. Des exercices d'expression corporelle et d'expression orale permettront de travailler l'estime et la confiance en soi. Le projet global comprendra également diverses actions en lien avec la culture (visites de musées, sorties à des représentations théâtrales, cours de théâtre avec une étude de textes, etc.). Pour conclure ce projet, les jeunes accompagnés proposeront la représentation d'une pièce de théâtre sur une scène.

Concernant le budget, le coût du chantier est de 2 300 euros, dont 1 800 euros seront consacrés aux salaires des jeunes.

Pour l'action culturelle, le budget prévisionnel s'élève à 1 990 euros, dont 1 440 euros pour le cachet de la comédienne.

Le budget global des deux actions est de 4 290 euros et la Fondation sollicite une participation de la Ville à hauteur de 3 240 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 3 240 euros à la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche pour la mise en œuvre de ces deux projets;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 422R nature 6745 du budget de l'année 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 DEC 2022  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

